

DECLARATION DU SENEGAL



A L'OCCASION DE LA DEUXIEME
CONFERENCE DES ETATS PARTIES AU
TRAITE SUR LE COMMERCE DES ARMES



Genève le 22 Août 2016

Vérifier au prononcé

Monsieur le Président,

Je voudrais avant tout présenter les regrets de S.E.M. Mankeur NDIAYE, Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur, empêché, qui aurait bien voulu prendre part à cette importante rencontre. J'ai donc l'insigne honneur de faire cette déclaration en son nom.

Ma délégation voudrait vous adresser ses chaleureuses félicitations ainsi qu'aux membres du Bureau et du Secrétariat pour les efforts que vous avez déployés tout au long du processus préparatoire de la tenue de cette deuxième Conférence des Etats parties au Traité sur le Commerce des Armes (**TCA**).

Je me réjouis particulièrement de prendre part, avec ma délégation, à cette Assemblée, d'autant plus qu'elle se tient pour la première fois à Genève, siège du Secrétariat du TCA.

Monsieur le Président,

Beaucoup a été dit et bien dit depuis ce matin sur le sujet et je voudrais saluer à cet égard les messages forts envoyés par le Président de la Confédération Suisse, S.E.M Johan Schneider HAMMAN, et toutes les autres éminentes personnalités.

Cette deuxième Conférence se tient dans un contexte où la persistance de nombreux foyers de tension continue de fragiliser la paix dans le monde, notamment en Afrique et au Moyen Orient.

Cela se vérifie particulièrement dans le Sahel auquel appartient le Sénégal. Cette région perturbée est source de préoccupation majeure car confrontée à des menaces multiformes dont les plus visibles sont, entre autres, la prolifération des armes conventionnelles, le trafic illicite de la drogue et les crimes commis par les groupes terroristes.

Devant ces défis sécuritaires aigus, qui ont pour noms terrorisme et extrémisme violent, l'Afrique de l'Ouest a pris un certain nombre d'initiatives visant à harmoniser la législation communautaire et à susciter une synergie d'action pour lutter plus efficacement contre la circulation illicite des armes légères et de petit calibre (ALPC).

Il est estimé aujourd'hui qu'environ 30 millions de ces armes circuleraient en Afrique subsaharienne dont une bonne partie, se trouvant entre les mains de groupes insurgés agissant sans foi ni loi, alimente les conflits. Il est donc primordial que la communauté internationale continue de se mobiliser pour mettre fin à cette gangrène qui ronge le tissu économique et social de nombreux pays et régions en Afrique, en fragilise les institutions en plus d'annihiler conséquemment leurs efforts de développement.

Et c'est fort de cette conviction que mon pays, membre actif du Conseil de Sécurité des Nations Unies et de la CEDEAO, salue l'avènement du TCA qu'il a ratifié, le 25 septembre 2014, à la cérémonie de la 50^{ème} ratification qui lui a été consacrée. C'est à cette importante occasion qu'il avait déposé ses instruments de ratification.

Aussi, le Sénégal tient-il à rappeler, ici, son attachement sans faille à cet important instrument qui ambitionne de réglementer le commerce international des armes, pour éviter leurs conséquences désastreuses, en mettant l'accent notamment sur la promotion de la transparence, ainsi que le développement d'une culture de la responsabilité à l'échelle mondiale.

Aujourd'hui, plus que jamais, les Etats doivent renforcer leur collaboration pour prévenir et mettre fin à ces détournements. C'est la raison pour laquelle mon pays apprécie que la problématique de la violence basée sur le genre soit prise en compte dans l'évaluation des demandes d'exportation et que l'estimation du risque de détournement soit considérée comme un motif légitime de refus de transfert.

Monsieur le Président,

Les organisations de la société civile en général, et les Organisations non gouvernementales, en particulier, ont joué un rôle historique dans la prise de conscience collective du fléau des armes. Leur expérience de terrain pourrait constituer une valeur ajoutée.

C'est dans cette dynamique que le Gouvernement du Sénégal s'est engagé, à travers notamment la mise en place de la Commission Nationale de Lutte contre les Armes légères, à soutenir activement la campagne « Contrôlons les Armes » initiée justement par la société civile dans le cadre de la promotion du TCA.

Au niveau de la sous-région ouest-africaine, il conviendrait de souligner, qu'avant l'adoption du TCA, des initiatives, auxquelles le Sénégal a pris part, ont été entreprises grâce, notamment au Moratoire de la CEDEAO sur l'importation, l'exploitation et la fabrication d'armes légères en Afrique de l'Ouest du 1^{er} novembre 1998 et à la Déclaration de Bamako de décembre 2000 sur la prolifération, la circulation et le trafic illicite des armes légères.

C'est cet élan qui a été consolidé par la Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre adoptée le 14 juin 2006 à Abuja et entrée en vigueur en 2009, et que vient solidifier le TCA.

Par ailleurs, mon pays s'emploie à l'intégration des dispositions pertinentes du TCA dans sa législation nationale, en collaboration notamment avec ses partenaires internationaux, tels que l'Union Européenne dont le Sénégal bénéficie du programme d'assistance technique, par le biais du Bureau Fédéral Allemand des Affaires économiques et des exportations (BAFA).

Monsieur le Président,

Le Sénégal attache une grande importance à l'universalisation du TCA, conscient qu'une réglementation réussie du commerce international des armes classiques requiert l'adhésion d'un maximum de pays au TCA.

C'est pour contribuer à l'atteinte de cet objectif d'universalisation du Traité que Dakar a accueilli, les 5 et 6 Mai 2015, un séminaire, organisé en partenariat avec l'Union Européenne et qui a réuni tous les pays de la CEDEAO et d'autres Etats africains pour promouvoir la coopération régionale, partager les bonnes pratiques et encourager l'implication de la société civile dans la sensibilisation sur le TCA.

Du 20 au 30 septembre 2016, Dakar abritera également, en collaboration avec le « Geneva Center for Security Policy » (**GCSP**), un

cours de formation professionnelle sur le thème : « Renforcer les capacités pour une mise en œuvre efficace du Traité sur le Commerce des Armes », destiné aux fonctionnaires civils et militaires des pays africains francophones ayant signé le TCA.

Monsieur le Président,

Je tiens à souligner, et je voudrais conclure par-là, que tous ces efforts traduisent, s'il en était encore besoin, la nécessité de continuer à mobiliser nos énergies et à favoriser une pensée commune d'action, en vue d'assurer l'universalisation du TCA et la généralisation de sa mise en œuvre.

Notre engagement collectif et la capacité d'anticipation de la Communauté internationale doivent être mis au service du combat pour un contrôle adéquat du commerce des armes à l'échelle mondiale.

C'est dans cet esprit que j'ajoute volontiers la voix du Sénégal à celles qui se sont exprimées pour lancer un appel solennel en faveur de l'universalisation du TCA et de sa mise en œuvre efficace.

En tant qu'acteur et partenaire responsable, le Sénégal restera constamment engagé dans cette œuvre salubre, dans le cadre de cette Conférence et dans d'autres enceintes comme par exemple le Conseil de Sécurité.

Je vous remercie de votre aimable attention.